

**MC/2059**

**Original: anglais  
28 février 2002**

**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION**

---

**PROJET DE RAPPORT SUR LA  
QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

27-29 novembre 2001

Rapporteur: Mme Posada-Corrales (Colombie)



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
PARTICIPATION .....	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	2
ELECTION DU BUREAU .....	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL .....	3
STATUT DE MEMBRE ET STATUT D'OBSERVATEUR .....	3
STATUT DE MEMBRE: .....	3
a) Demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie en tant que membre de l'Organisation .....	3
b) Demande d'admission de la République du Cap-Vert en tant que membre de l'Organisation .....	3
c) Demande d'admission de la République de Madagascar en tant que membre de l'Organisation .....	3
d) Demande d'admission de la République islamique d'Iran en tant que membre de l'Organisation .....	3
e) Demande d'admission de l'Ukraine en tant que membre de l'Organisation ....	3
STATUT D'OBSERVATEUR: .....	4
a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Royaume du Népal .....	4
b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Union du Maghreb Arabe (UMA) .....	4
c) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l' <i>Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)</i> .....	4



TABLE DES MATIERES (Suite)

	<u>Page</u>
REFLEXION SUR LE 50 <sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OIM: ORATEURS DE MARQUE .....	4
TABLE RONDE: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI <sup>e</sup> SIECLE .....	10
DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI <sup>e</sup> SIECLE .....	19
a) Déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint .....	19
b) Déclarations des Membres et observateurs nouvellement admis .....	21
c) Déclarations des Membres et observateurs .....	22
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGTIEME SESSION DU CONSEIL ET LA QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	27
RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF .....	27
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001 .....	27
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002 .....	27
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES .....	28
ELECTION DU COMITE EXECUTIF .....	30
AUTRES QUESTIONS .....	30
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION .....	30
<u>Addendum</u> .....	31
REUNION DU COMITE EXECUTIF NOUVELLEMENT ELU .....	31



## PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL

### INTRODUCTION

1. En application de la résolution No. 1037 (LXXX) du 29 novembre 2000, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-deuxième session le mardi 27 novembre 2001 au Palais des Nations à Genève. S.E M. Vega (Chili), président élu à la quatre-vingtième session, a ouvert cette session. Six réunions ont été tenues et la session s'est clôturée le jeudi 29 novembre 2001.<sup>1</sup>

### PARTICIPATION <sup>2</sup>

2. Les Etats Membres suivants étaient représentés :

Afrique du Sud	Danemark	Lituanie	République tchèque
Albanie	Egypte	Luxembourg	République-Unie de Tanzanie
Algérie	El Salvador	Madagascar <sup>3</sup>	Roumanie
Allemagne	Equateur	Maroc	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Angola	Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua	Sénégal
Argentine	Finlande	Norvège	Sierra Leone
Arménie	France	Ouganda	Slovaquie
Australie	Gambie	Pakistan	Slovénie
Autriche	Géorgie	Panama	Sri Lanka
Azerbaïdjan	Grèce	Paraguay	Soudan
Bangladesh	Guatemala	Pays-Bas	Suède
Belgique	Guinée	Pérou	Suisse
Bénin	Guinée-Bissau	Philippines	Thaïlande
Bolivie	Haïti	Pologne	Tunisie
Bulgarie	Honduras	Portugal	Ukraine <sup>3</sup>
Canada	Hongrie	République de Corée	Uruguay
Cap-Vert <sup>3</sup>	Israël	République islamique d'Iran <sup>3</sup>	Venezuela
Chili	Italie	République démocratique du Congo	Yémen
Chypre	Japon	République dominicaine	Yougoslavie <sup>3</sup>
Colombie	Jordanie		Zambie
Congo	Kenya		
Costa Rica	Kirghizistan		
Côte d'Ivoire	Lettonie		
Croatie			

<sup>1</sup> Il est rendu compte plus en détail des débats dans les procès-verbaux de séance (MC/C/SR/434 à 439).

<sup>2</sup> Voir Liste des participants (MC/2058).

<sup>3</sup> Voir paragraphe 10.

3. Le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Bhoutan, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Espagne, l'Estonie, l'Ethiopie, la Fédération de Russie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, la Jamaïque, le Kazakhstan, Malte, le Mexique, la Namibie, le Népal<sup>1</sup>, la Nouvelle-Zélande, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Turquie et le Viet Nam étaient représentés par des observateurs, de même que l'Ordre souverain et militaire de Malte.

4. L'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Organisation consultative juridique afro-asiatique, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation internationale de la francophonie et l'Union du Maghreb arabe (UMA)<sup>1</sup> étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient également représentées par des observateurs: la Confédération internationale des syndicats libres, le Service du Secours catholique, HIAS, la Commission internationale catholique pour les migrations, le Conseil œcuménique des églises, l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office (ACMRO)*<sup>1</sup> et Migrants Rights International.

## **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait jugés en bonne et due forme et qu'il avait en outre été informé des noms des observateurs représentant les Etats non membres, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérées aux paragraphes 3 à 5.

## **ELECTION DU BUREAU**

7. Le Conseil a élu le bureau suivant:

Président:	S.E. M. M. P. Kariyawasam (Sri Lanka)
Premier Vice-Président:	S.E. M. R. J. Menga (Congo)
Second Vice-Président:	S.E. Mme M. Pranchère-Tomassini (Luxembourg)
Rapporteur:	Mme M. E. Posada-Corrales (Colombie)

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. Le Conseil a adopté l'ordre du jour publié ultérieurement sous la cote MC/2040/Rev.2.

---

<sup>1</sup> Voir paragraphe 11.



## ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

9. Le Directeur général a prononcé une brève allocution (résumée dans le procès-verbal MC/C/SR/434), soulignant l'importance de cette quatre-vingt-deuxième session qui marquait le cinquantième anniversaire de l'OIM. L'ordre du jour mettait l'accent sur des questions fondamentales de politique générale devant permettre au Conseil de jouer le rôle d'une tribune majeure propice aux débats sur les points de politique migratoire inscrits à l'ordre du jour mondial. Le programme de cette session du Conseil comportait des exposés liminaires prononcés par des représentants distingués des Etats Membres de l'OIM, qui feraient connaître leurs vues respectives sur les défis posés par la gestion des flux migratoires au XXI<sup>e</sup> siècle et refléteraient les différentes approches caractérisant les politiques des différents pays. Une table ronde d'experts mondiaux reconnus avait été organisée autour des thèmes de la démographie, du commerce et de la mondialisation, et aussi de l'intégration des migrants, après quoi le débat se centrerait sur la politique migratoire. Le Directeur général a également appelé l'attention sur deux publications commémorant les cinquante années d'existence de l'OIM, publications dont des exemplaires avaient été distribués aux délégations. L'OIM était prête à relever les nouveaux défis auxquels elle serait confrontée dans les années à venir, se mettant ainsi au service de tous les Etats Membres par l'intermédiaire d'un éventail élargi de programmes et de projets censés satisfaire la demande croissante de solutions aux problèmes de politique migratoire partout dans le monde.

## STATUT DE MEMBRE ET STATUT D'OBSERVATEUR

### STATUT DE MEMBRE:

- a) Demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie en tant que membre de l'Organisation
- b) Demande d'admission de la République du Cap-Vert en tant que membre de l'Organisation
- c) Demande d'admission de la République de Madagascar en tant que membre de l'Organisation
- d) Demande d'admission de la République islamique d'Iran en tant que membre de l'Organisation
- e) Demande d'admission de l'Ukraine en tant que membre de l'Organisation

10. Le Conseil a adopté les résolutions Nos. 1047, 1048, 1049, 1050, 1051 (LXXXII) accordant la qualité de Membre de l'OIM à la République fédérale de Yougoslavie, à la République du Cap-Vert, à la République de Madagascar, à la République islamique d'Iran et à l'Ukraine.

**STATUT D'OBSERVATEUR:**

- a) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par le Royaume du Népal
- b) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'Union du Maghreb Arabe (UMA)
- c) Demande de représentation en qualité d'observateur soumise par l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office* (ACMRO)

11. Le Conseil a adopté les résolutions Nos. 1052, 1053 et 1054 (LXXXII) accordant au Royaume du Népal, à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et à l'*Australian Catholic Migrant and Refugee Office* (ACMRO) le statut d'observateur à ses réunions.

**REFLEXION SUR LE 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OIM: ORATEURS DE MARQUE**

- a) S.E. Mme Ruth Metzler-Arnold, Cheffe du Département de justice et police de Suisse
- b) S.E. M. Antoine Duquesne, Ministre belge de l'intérieur
- c) S.E. Mme Maria Eugenia Brizuela de Avila, Ministre salvadorien des relations extérieures
- d) S.E. M. Abdullah Al Noman, Ministre du travail et de l'emploi du Bangladesh
- e) S.E. M. Arturo D. Brion, Sous-Secrétaire au travail et à l'emploi des Philippines
- f) S.E. M. Essop G. Pahad, Ministre de la Présidence de l'Afrique du Sud

12. Les orateurs de marque qui avaient été invités à s'adresser au Conseil pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIM, ont prononcé des exposés sur un large éventail de questions relatives aux migrations. Leurs déclarations sont reflétées plus en détail dans le document MC/C/SR/434.

13. Mme METZLER-ARNOLD (Cheffe du Département de justice et police de Suisse), s'exprimant sur la nécessité de mieux comprendre les migrations à l'échelle mondiale et sur celle d'un cadre international de gestion des flux migratoires, s'est félicitée de l'occasion offerte par ce dialogue international sur la migration et sur les facteurs démographiques, culturels et ethniques qui seraient appelés à le modeler dans l'avenir. Elle a félicité l'OIM pour la qualité de son travail et pour l'efficacité de son soutien logistique dans l'aide apportée aux migrants.

14. La nature de la migration était devenue beaucoup plus complexe, et constituait désormais un phénomène international et interdisciplinaire. L'évolution de la démographie, le dysfonctionnement d'un marché du travail complexe et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée contraignaient à présent des pays qui avaient jusque là résisté à l'immigration à faire face aux nouvelles réalités du moment. La migration illégale était en hausse, ce qui entraînait des déséquilibres sociaux. Le problème des migrants ayant de plus en plus fréquemment recours à

l'asile pour entrer dans un pays et y chercher un meilleur avenir économique restait également à résoudre.

15. Parmi les problèmes auxquels étaient confrontés les pays d'émigration, il fallait notamment citer les fluctuations du volume des rapatriements de fonds par les nationaux exilés, le retour volontaire et involontaire de nationaux et la situation précaire des nationaux résidant illégalement à l'étranger. Le phénomène migratoire faisait l'objet d'une controverse croissante, surtout depuis les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Une attitude réaliste devait cependant prévaloir, l'accent étant mis sur les aspects positifs de la migration et sur l'encouragement à un accès plus large au marché du travail, constituant le meilleur moyen d'assurer l'intégration sociale et culturelle au niveau national.

16. La coopération internationale avait elle aussi son importance au vu de l'ampleur que prenaient les problèmes migratoires, dont la gestion des migrations en provenance de l'est et du sud, le moyen d'absorber l'immigration pour compenser la chute démographique sans risquer de problèmes sociaux, la problématique des retours, qu'ils soient volontaires ou non, et les bénéfices que pouvaient tirer les pays du sud d'une meilleure gestion des flux migratoires, entre autres problèmes. Seule une politique internationale cohérente et réaliste pouvait aider à trouver de nouvelles voies dans le sens d'une gestion adéquate, humaine et efficace de la migration, prenant en compte les intérêts des pays d'origine, de transit et de destination.

17. Des progrès avaient été accomplis en ce qui concernait la mise au point de procédures internationales de gestion des flux migratoires et de lignes directrices internationales en matière de migration avec l'instauration du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) et l'Initiative de Berne. La question de normes sociales minimales en faveur des migrants avait été développée dans le cadre d'instruments internationaux et des législations nationales. Cependant, si les politiques des pays hôtes étaient trop peu uniformes, la migration s'effectuerait en direction de certains pays seulement, à l'exclusion des autres. C'était là une question à propos de laquelle le dialogue entre pays hôtes revêtait une grande importance.

18. Pour Mme Metzler-Arnold, l'OIM était un laboratoire de réflexion et d'action, utilisant son expérience pour promouvoir des politiques migratoires efficaces au sein des Etats Membres et jouer un rôle de coordinateur dans les questions migratoires internationales, avec l'appui d'un financement approprié.

19. M. DUQUESNE (Ministre belge de l'intérieur), s'exprimant à propos des efforts déployés par l'Union européenne pour mettre en place une approche régionale harmonisée de la migration, a félicité l'OIM de son excellent travail au cours des cinquante dernières années dans un domaine aussi épineux que celui de la migration.

20. La politique de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile couvrait quatre secteurs d'action prioritaires: un partenariat avec les pays d'origine, un régime d'asile européen commun, un traitement équitable pour les ressortissants des pays tiers, et une meilleure gestion des flux migratoires. En réponse au besoin de mettre en œuvre des politiques européennes communes, la Belgique avait organisé, en collaboration avec l'Union européenne et le Parlement européen, une conférence européenne sur les migrations à laquelle l'OIM avait participé. Il en était ressorti que l'Europe était bien consciente du fait qu'une gestion efficace des flux migratoires dépendait

d'une meilleure coopération des politiques dans différents domaines, telles que la gestion des flux migratoires, la coopération au développement, la diplomatie préventive et la politique d'intégration pour les migrants légalement installés à l'étranger. Un cadre législatif s'imposait pour mener une telle politique, moyennant des normes communes et suffisamment souples pour s'adapter au besoin de développement des pays d'origine. Cela supposait la mise en place de réglementations claires et précises dans le domaine de la gestion des flux migratoires et plus particulièrement de la prévention de la traite des êtres humains.

21. S'agissant de la politique européenne d'asile, dans 90 % des cas, les procédures d'asile étaient détournées au détriment de ceux qui en avaient réellement besoin, une situation qui appelait à un complément de débat entre tous les pays européens sur le problème de la migration irrégulière.

22. Les activités de l'OIM dans le cadre du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui soulignait les aspects positifs de la migration, méritaient des encouragements, en particulier le programme en faveur de la région des Grands lacs. De nouveaux types de partenariats avaient été instaurés, permettant aux pays d'origine, de transit et de destination, comme aux migrants eux-mêmes, de trouver des solutions à leurs problèmes.

23. Pour M. Dusquene, il fallait accorder davantage d'attention à l'utilisation des fonds rapatriés par les nationaux de la diaspora vers leur pays d'origine, aux effets de la migration des nationaux qualifiés sur le développement de leur pays d'origine, à l'éradication de la migration forcée par la promotion d'un environnement social, politique et économique qui soit à la fois pacifique et équitable, et à l'encouragement à l'intégration et à une meilleure compréhension entre les populations locales et immigrées.

24. Mme BRIZUELA DE AVILA (Ministre salvadorienne des relations extérieures) s'exprimant sur le rôle de la migration dans le développement des pays d'origine, a félicité l'OIM pour ses cinquante années de coopération sur la scène de la migration internationale. A l'heure où la mondialisation réduisait les distances entre pays et abolissait les frontières, l'OIM avait acquis une importance particulière pour avoir facilité la compréhension des flux migratoires et de leurs conséquences sur le développement des pays d'origine et de destination. S'agissant de la migration et du développement, l'oratrice a évoqué deux facteurs contradictoires: d'une part la nouvelle économie de la migration de main-d'œuvre, reflétant la démarche des familles de s'exiler en quête d'une vie meilleure et le volume des rapatriements de fonds effectués dans le pays d'origine, qui dans certains cas représentait 75 % du chiffre des exportations nationales, et d'autre part, l'appauvrissement des pays d'origine qui voyaient leur capital social décroître et avec lui leurs perspectives de développement. Le juste équilibre se situait quelque part entre ces deux extrêmes.

25. Le gouvernement de son pays, dont près de 25 % de la population avaient émigré, avait fait une priorité du renforcement des liens avec les nationaux de l'étranger, de façon à les associer au développement national, tout en facilitant leur insertion dans les pays de destination et en veillant au respect de leurs droits individuels en tant que migrants. Les rapatriements de fonds effectués par les migrants, qui représentaient 13 % du produit national brut du pays, avaient contribué à

financer l'aide d'urgence à la suite des deux graves tremblements de terre qui avaient frappé le pays, et aussi à mettre sur pied des infrastructures communautaires locales.

26. Les migrants apportaient eux aussi leur part à la société du pays de destination, par leur participation à la vie de celui-ci. Les programmes d'intégration de l'OIM conçus sur cette base s'étaient révélés précieux par le passé et se révéleraient plus important encore dans la situation actuelle, suite à la résurgence de l'intolérance ayant suivi les événements du 11 septembre.

27. Les efforts visant à sanctionner sévèrement ceux qui s'étaient rendus coupables d'un trafic d'êtres humains devaient être poursuivis. Les traités et les accords garantissant la reconnaissance et la protection des droits humains des migrants devaient être conclus et il fallait prévoir des structures à l'intention des migrants expulsés.

28. M. AL NOMAN (Ministre bangladaise du travail et de l'emploi), abordant la question des régimes migratoires nouveaux, a rappelé que l'histoire de l'humanité était jalonnée de nombreux exemples de nations ayant profité immensément de l'immigration. L'hostilité que suscitaient les migrants n'était cependant pas un phénomène nouveau, même si son intensité atteignait parfois des proportions alarmantes. Qui plus est, en dépit de l'engagement largement affirmé de libéraliser le commerce et d'assurer la libre circulation des facteurs de production, la main-d'œuvre restait soumise à de sévères restrictions. Dans tous les pays forcés d'importer de la main-d'œuvre étrangère, essentiellement du fait de la pénurie grave de main-d'œuvre nationale, les travailleurs immigrés étaient en butte à un traitement souvent injuste et inéquitable.

29. Parmi les principaux défis que posaient les réalités migratoires actuelles, il fallait citer la nécessité de comprendre les raisons et la complexité du lien asile/migration dans un monde en voie de globalisation; la perception des travailleurs migrants comme une menace pour le tissu culturel des sociétés; la nécessité de trouver des solutions aux problèmes de gestion des flux migratoires par le contrôle des migrations, lequel touchait à l'économie, au social et aux droits de l'homme; le besoin d'assurer la mobilité de la main-d'œuvre pour emboîter le pas à la mobilité accrue des marchandises et des capitaux; et l'absence d'un véritable dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination pour faciliter les migrations ordonnées.

30. En dépit du fait que les travailleurs migrants épargnaient aux pays de destination d'énormes sommes d'argent, dans la mesure où ceux-ci étaient dispensés d'investir massivement dans le capital humain, l'immigration était souvent perçue comme une faveur faite aux pays d'origine. En conséquence, les migrants étaient fréquemment confrontés à des situations hostiles dans les pays de transit ou de destination, étant par exemple mis en détention alors qu'ils se trouvaient en transit, ou se voyant rémunérés à un niveau inférieur aux normes nationales, ou étant privés de liberté de mouvement et mis de force au travail sous prétexte de ne pas avoir rempli leurs obligations contractuelles; ou voyant leurs documents d'identité confisqués ou détruits; et butant sur divers obstacles au rapatriement des salaires et des économies. Les travailleurs migrants sans papiers ou ceux qui avaient été introduits clandestinement ou étaient entrés dans un pays étranger avec l'aide de trafiquants étaient particulièrement vulnérables à de tels traitements.

31. La faiblesse de l'économie des pays d'origine, leur taux de chômage et leurs crises conduisaient inévitablement à l'émigration. D'un autre côté, ces mêmes pays profitaient des rapatriements de salaires des nationaux de l'étranger, lesquels amenaient aussi avec eux, lorsqu'ils

rentraient finalement au pays, une expérience, des connaissances et un savoir-faire précieux. Il importait par conséquent de favoriser la migration ordonnée, en partenariat avec d'autres, et de mettre au point des politiques cohérentes, basées sur une bonne compréhension des questions ainsi soulevées. Des organisations internationales et intergouvernementales telles que l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et le Programme de développement des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour forger des partenariats efficaces, négocier des accords satisfaisants en matière de migration de main-d'œuvre et atténuer les effets de la migration irrégulière. Le dialogue au niveau sous-régional revêtait une importance cruciale, particulièrement dans le domaine de la migration irrégulière et de la traite.

32. Le dialogue relatif aux défis migratoires du XXI<sup>e</sup> siècle montrait clairement l'engagement de l'OIM aux côtés des pays d'origine pour négocier de meilleurs accords avec les pays de destination, établir des mécanismes régionaux permettant de protéger les intérêts des travailleurs migrants et tirer le meilleur parti possible de la migration de main-d'œuvre. L'orateur s'est félicité de l'initiative récente du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), de la proposition de création d'un secteur de service qui se consacrerait à la migration de main-d'œuvre, du fonds de réponse rapide pour les transports et des nouveaux programmes de santé et de lutte contre la traite.

33. M. BRION (Sous-secrétaire au travail et à l'emploi des Philippines), s'exprimant sur l'importance de la migration de main-d'œuvre pour le développement des pays d'origine, a déclaré que le programme d'emploi outremer avait été engagé dans son pays à titre de mesure palliative pour faire face à un problème aigu de chômage et produire des devises étrangères susceptibles d'alléger le fardeau de la dette extérieure et de redresser la balance des paiements. Ce programme s'était révélé si efficace que le gouvernement se concentrait désormais sur l'efficacité de gestion du programme plutôt que sur des mesures à court terme. Les chiffres du marché du travail indiquaient que, sans l'emploi outremer, le taux de chômage national serait non pas de 11 % comme c'est le cas actuellement, mais d'environ 14 %.

34. L'effet économique le plus frappant de l'emploi outremer résidait dans la production de devises qui contribuaient à soutenir l'économie philippine. En 1998, cet apport avait représenté environ 7 % du PNB et 16 % du total des recettes d'exportation. Les compétences spécialisées acquises par les travailleurs de l'outremer rentrés au pays constituaient elles aussi un apport bienvenu à la nation. Il fallait toutefois garder à l'esprit que l'émigration de travailleurs qualifiés se faisait aux dépens des besoins propres du pays, et que les meilleurs travailleurs et les plus expérimentés étaient parfois perdus pour toujours au bénéfice des pays d'accueil.

35. L'emploi outremer exerçait un effet social profond en réduisant les disparités de revenus qui existaient depuis longtemps dans la société philippine et en créant une nouvelle prospérité. En contrepartie, il y avait un coût social. Des familles avaient été brisées du fait de la longue séparation des conjoints, et les enfants pâtissaient parfois d'un sous-développement ou de traumatismes pouvant plus tard se traduire par une dépendance aux stupéfiants ou par de la criminalité. L'emploi outremer pouvait aussi avoir un effet stabilisant, politiquement parlant, comme c'était le cas aux Philippines, où il avait privé un certain nombre de mouvements antigouvernementaux extrémistes d'un grand nombre de recrues qui, sans cela, auraient pris les armes contre le gouvernement. M. Brion a dit espérer qu'à l'avenir, davantage d'efforts de

coopération pourraient être déployés entre les pays d'accueil et les pays d'origine, de telle façon que chaque nation puisse pleinement tirer parti de l'échange de travail et de services.

36. M. PAHAD (Ministre de la présidence de l'Afrique du Sud), s'exprimant sur l'importance de la lutte contre le racisme et la xénophobie à l'égard des migrants, dans l'intérêt de la stabilité sociale, a souligné que les droits humains fondamentaux et la dignité des migrants devaient être protégés. Malheureusement, les migrants étaient souvent en butte à des attitudes racistes ou discriminatoires, ce qui a amené la Commission sud-africaine des droits de l'homme à lancer un programme d'éducation s'adressant au grand public et aux médias, connu sous le nom de "Roll back Xenophobia Campaign" (Campagne de lutte contre la xénophobie).

37. Son gouvernement avait récemment accueilli à Durban la troisième conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, laquelle conférence avait fait ressortir le besoin de solutionner le problème de la violation à grande échelle des droits des migrants. Chaque jour, ceux-ci continuaient de faire les frais d'une discrimination honteuse et de harcèlements et de violences dans de nombreux pays, une situation encore aggravée dans de nombreux cas par les médias. Les migrants du tiers monde, et en particulier les femmes et les enfants, étaient des proies particulièrement faciles pour les trafiquants d'êtres humains qui leur faisaient subir de mauvais traitements corporels et sexuels et les forçaient à travailler dans des conditions comparables à de l'esclavage.

38. Bon nombre de personnes en Afrique australe étaient des descendants de migrants et beaucoup de dirigeants des pays de cette région avaient vécu de longues périodes d'exil, ce qui n'avait pas empêché que des cas troublants de xénophobie et de discrimination à l'égard des migrants, potentiellement déstabilisateurs, continuaient de se produire. De tels incidents étaient dus au taux de chômage élevé et au faible niveau de développement, à quoi s'ajoutait la présence d'un grand nombre de réfugiés originaires de régions d'Afrique sub-saharienne en conflit, une situation qui ne pourrait être résolue que par l'application d'une politique globale de migration de main-d'œuvre prévoyant la protection des travailleurs migrants. Sur le continent africain dans son ensemble, l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD) reflétait une détermination commune de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable.

39. L'OIM pouvait jouer un rôle particulièrement utile dans l'organisation, en collaboration avec les gouvernements, les Nations Unies et les organisations non gouvernementales, d'ateliers de formation consacrés à la migration et aux droits de l'homme, tant au niveau national qu'au niveau régional, le lancement de campagnes d'information visant à lutter contre la discrimination à l'égard des travailleurs migrants, l'aide au retour des migrants dans leur pays d'origine, et des programmes d'intégration mettant en relief la contribution positive que les migrants peuvent apporter aux sociétés d'adoption et sur le besoin de respecter la dignité des migrants.

40. Il était important que les Etats Membres ratifient les conventions internationales et protocoles majeurs relatifs aux réfugiés, aux travailleurs migrants, aux migrants victimes de trafiquants et introduits clandestinement, ainsi qu'aux femmes et aux enfants, qu'ils revoient la législation sur l'émigration, qu'ils contribuent généreusement au financement des activités de l'OIM, contribuent à la prise de conscience des besoins spéciaux des migrants au moyen de campagnes d'information, dénoncent la xénophobie et la discrimination à l'égard des migrants, et

adoptent une approche régionale en matière de politique migratoire, de façon à faciliter les mouvements des personnes qualifiées et des cadres.

41. Le Directeur général a remercié les orateurs de marque de l'éclairage qu'avaient jeté leurs déclarations.

42. Quatre délégués ont souligné les points qui étaient ressortis des exposés présentés par les orateurs de marque, et plus particulièrement les effets positifs de la migration pour tous les pays concernés et la manière de maximiser ces effets de façon à relever plus efficacement les défis futurs de la migration; l'importance cruciale de la coopération internationale entre pays d'origine, de transit et de destination; les avantages des rapatriements de fonds effectués par les nationaux de l'étranger; la promotion de la migration régulière et légale, en particulier au moyen de mécanismes régionaux, en tant que moyen de lutte contre la migration irrégulière et la traite des migrants; la protection des migrants et de leurs droits; et le besoin d'accorder davantage d'attention à la situation des pays qui sont devenus à la fois pays exportateurs et pays importateurs de migrants. Selon ces quatre délégués, l'OIM méritait d'être félicitée pour avoir organisé ce dialogue sur la migration, lequel constituait une première étape importante dans la mise en présence de toutes les parties concernées par les questions migratoires et dans la voie de l'encouragement au dialogue en la matière entre pays d'origine, de transit et de destination.

#### **TABLE RONDE: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI<sup>e</sup> SIECLE**

43. Dans le cadre des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIM, une table ronde a eu lieu au cours de laquelle quatre experts ont été invités à s'exprimer sur trois thèmes relatifs à la migration: la démographie; le commerce et la mondialisation; et l'intégration. C'est le Directeur général de l'OIM qui a joué le rôle de modérateur. Les exposés des experts ont été suivis de déclarations prononcées par deux commentateurs invités et d'un débat.

44. M. Chamie (Directeur de la Division de la population des Nations Unies à New York) s'est exprimé sur les incidences des projections démographiques sur la politique migratoire internationale. Il a expliqué que le vingtième siècle avait enregistré davantage de records et de changements sans précédent que tous les autres siècles réunis. La population mondiale, qui, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, était bien inférieure à un milliard d'individus, avait quadruplé au cours du vingtième siècle pour atteindre 6,1 milliards d'individus. Durant des milliers d'années, l'activité humaine s'était exercée pour l'essentiel dans les zones rurales, mais la tendance actuelle révélait un mouvement massif de populations vers les zones urbaines, ce qui revêtait un grand intérêt social, économique et politique. Les quarante dernières années, au cours desquelles la population était passée de 3 à 6 milliards d'individus, constituaient l'étape la plus courte de l'histoire de l'humanité au cours de laquelle un doublement de la population mondiale avait été enregistré. Au début du vingtième siècle, l'espérance de vie moyenne était de 30 ans, alors qu'elle était aujourd'hui d'environ 65 ans – un accomplissement majeur de l'humanité. Parallèlement, on avait noté un déclin sans précédent du taux de fécondité, avec une diminution de la taille des familles qui étaient passées de 6 membres à moins de 3 membres aujourd'hui. Le vingtième siècle avait également été témoin d'une urbanisation accrue et de l'apparition des mégalo-pôles, ce qui avait des répercussions majeures sur le plan des migrations.



45. Pour l'avenir, on estimait que la population mondiale s'accroîtrait de 3 milliards d'individus supplémentaires au cours des cinquante prochaines années, cette progression concernant presque uniquement les seuls pays en développement. Dans les pays industrialisés, le taux de croissance continuerait de décliner, principalement en raison d'un moindre taux de fécondité. Compte tenu du taux de mortalité moindre et du vieillissement de la population, on assisterait à une modification des rapports entre couches jeunes et couches âgées de la population. La société connaîtrait une urbanisation croissante, avec une intensification des migrations à l'échelle mondiale. Il était à prévoir que, d'ici à 2050, le taux de fécondité mondial dans son ensemble serait très proche du taux de remplacement, avec une croissance énorme dans les pays les moins avancés et une population déclinante dans les pays industrialisés. Les projections indiquaient par exemple que la population des Etats-Unis, aujourd'hui estimée à 283 millions, approcherait les 400 millions, 80 % de cette croissance étant dus à la migration internationale. La progression démographique était particulièrement sensible également dans les pays en développement, le rapport de population entre pays en développement et pays industrialisés devant ainsi passer à sept pour un. Aujourd'hui, six pays à eux seuls rendaient compte pour moitié de cette croissance, à savoir la Chine, le Pakistan, le Nigeria, le Bangladesh, l'Indonésie et l'Inde. D'ici à 2050, la population africaine serait le triple de la population européenne. D'autres statistiques montraient que la part de l'Europe dans la population mondiale ne cesserait de s'amenuiser, que la population de l'Inde était plus rapide que celle de la Chine, et que la population du Pakistan croissait beaucoup plus rapidement que celle de la Fédération de Russie.

46. Le vieillissement de la population mondiale, surtout dans les pays industrialisés, exerçait un effet majeur sur le rapport inactifs/actifs, c'est-à-dire la proportion respective de la population active et des retraités, qui, à son tour, influençait considérablement la migration, dans la mesure où les pays industrialisés étaient amenés à recourir de plus en plus massivement à une main-d'œuvre étrangère pour soutenir leur population vieillissante. Le tissu changeant de la société revêtait une énorme importance économique, sociale et politique, qui se répercutait sur les caisses de retraite, sur les systèmes de soins de santé et sur la société dans son ensemble. Dans les pays industrialisés, les gens se verraient forcés de travailler jusqu'à un âge excessivement avancé s'ils devaient pourvoir aux besoins des retraités. Ces dernières années, pourtant, 40 % environ des pays avaient manifesté le souhait de réduire l'immigration. Or, sans un apport de l'extérieur, la population des pays industrialisés était condamnée à décliner. Même avec l'immigration, les statistiques montraient qu'il était impossible d'endiguer le processus de vieillissement de la population active.

47. Il existait d'énormes différences à l'intérieur de tous les pays entre les divers groupes socio-économiques et, même dans les pays industrialisés, il y avait des riches et des pauvres. L'on voyait par conséquent que, sous les statistiques, les tendances et les moyennes, se cachait une grande diversité. Néanmoins, les réactions des gouvernements aux statistiques démographiques se résumaient souvent à mettre en doute leur fiabilité, à retarder toute mesure et, dans bien des cas, à ne rien faire. A l'opposé de cette approche, l'orateur suggérait aux gouvernements d'adopter une approche hardie en faisant face aux défis futurs inhérents aux tendances démographiques et en entreprenant de mobiliser les ressources humaines, financières et autres pour y répondre. Selon lui, il fallait des leaders éclairés à ce monde où certains vivent dans le confort et l'abondance, alors que la moitié des habitants de la planète survivent avec moins de deux dollars par jour.

48. Un délégué a fait observer que, tout en reconnaissant les effets positifs des mouvements migratoires, les pays en développement qui accueillait des migrants ne disposaient pas des mêmes capacités que les pays industrialisés pour faire face à leurs responsabilités et satisfaire les besoins en matière d'éducation, de santé et autres de leur propre population elle-même croissante, en même temps que les besoins des immigrants. De plus, comme cela ressortait du panorama démographique présenté par M. Chamie, il semblait que les pays en développement ne soient pas en mesure, à l'avenir, de surmonter leurs problèmes de pauvreté et d'analphabétisme.

49. Un autre orateur a fait part de son pessimisme concernant les perspectives que laissent entrevoir la croissance de la population mondiale et la diminution des sources d'approvisionnements alimentaires. A l'heure actuelle déjà, les ressources naturelles étaient drainées des pays pauvres vers les pays riches sous l'effet de la mondialisation, ce qui laissait les pays pauvres sans ressources et forçait leur population à émigrer en quête de meilleures conditions de vie et de travail.

50. M. Chamie a répondu que les analyses de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montraient que, dans l'ensemble, il ne semblait pas que le monde coure un risque de pénurie alimentaire. Le problème n'était pas tant la quantité de nourriture disponible que l'absence de systèmes sociaux, politiques et économiques permettant de distribuer de la nourriture aux populations dans le besoin. Il était urgent à présent de faire face sans plus attendre aux défis de l'éducation, de la pauvreté et de la faim, pour que, dans les cinquante prochaines années, un nombre bien plus grand de pays en développement aient basculé dans la catégorie des pays industrialisés. Il ne partageait pas la vue pessimiste exprimée précédemment par un intervenant. Au contraire, les exemples ne manquaient pas de situations qui s'étaient très considérablement améliorées. Ainsi, en 1900, l'expérience moyenne de vie était de 30 ans, les femmes mouraient en couche, les gens mouraient avant d'atteindre l'âge de la retraite et les enfants n'atteignaient pas toujours l'âge adulte. En comparaison, la situation sanitaire en 2001 reflétait des progrès majeurs. Compte tenu de la situation passée et des tendances actuelles, par conséquent, on pouvait être raisonnablement optimiste quant à l'avenir.

51. Les recherches et les études démographiques n'étaient en aucune façon à considérer comme des recommandations politiques à l'adresse des gouvernements. Les politiques nationales devaient se fonder sur des considérations sociales, économiques, politiques et culturelles, et les facteurs démographiques, même s'ils devaient être considérés comme une donnée importante, ne devaient pas nécessairement être pris en compte. Toutefois, les prévisions faites sur la base de tels facteurs s'étaient révélées d'une fiabilité remarquable et pouvaient donc être considérées comme revêtant un grand intérêt pour les décideurs. S'agissant des conséquences possibles des tendances migratoires actuelles et prévues, M. Chamie a estimé qu'il était trop tôt pour faire des prédictions, car pour être précis, il faudrait disposer d'estimations à plus long terme. Etant donné les progrès et les réalisations de l'humanité, il restait cependant optimiste.

52. Le deuxième expert, M. Mamdouh (Directeur de la Division du commerce des services à l'Organisation mondiale du commerce), s'exprimant sur les incidences de la mondialisation et de la libéralisation des échanges sur la politique migratoire internationale, a déclaré que, de tout temps, le commerce avait été un substitut à la migration. Le commerce international n'était rien d'autre que la production de marchandises dans une économie, suivie du transfert des dites

marchandises par-delà les frontières, à destination des rouages économiques d'un autre pays, cette étape étant elle-même suivie du transfert en sens inverse des paiements correspondant aux dites marchandises. S'agissant du commerce des services, cependant, cette définition n'était pas applicable car la fourniture d'un service nécessitait souvent la proximité physique du consommateur et du producteur et supposait par conséquent également la simultanéité de la production et de la consommation. Dans le contexte de l'OMC, par conséquent, l'Accord général sur le commerce des services (GATS) avait dû adopter une définition plus large du commerce, couvrant la fourniture de tout service par quelque moyen que ce soit, par exemple: la fourniture d'un service par-delà les frontières, par le biais des télécommunications ou de l'internet, la consommation s'effectuant à l'étranger, soit lorsque le consommateur se rend dans le pays du producteur, comme dans le cas du tourisme, la présence commerciale, comme dans le cas de l'implantation de la succursale d'une banque ou d'une compagnie d'assurance, et les mouvements transfrontières de personnes physiques telles que juristes, comptables ou infirmières, pour assurer un service dans un autre pays.

53. Il fallait garder présent à l'esprit que le GATS était un cadre légal qui ne s'intéressait aux mouvements temporaires de personnes qu'à titre accessoire dans le contexte de la fourniture de services, mais ne couvrait pas les phénomènes migratoires au vrai sens du terme. C'était le pays d'accueil qui décidait de la durée du séjour des personnes concernées. Si une personne se rendait dans un autre pays et commençait à exercer une activité en tant que fournisseur de services, en revanche, il pouvait alors s'agir d'une situation de migration sur le long terme, auquel cas les dispositions légales de l'OMC ou du GATS cesseraient de s'appliquer. Lorsque le GATS avait été négocié lors du round d'Uruguay, la question des mouvements transfrontières de personnes en tant que sujet de négociations commerciales dans un cadre juridique avait surgi comme un point politique extrêmement délicat, car elle touchait aux politiques migratoires de tous les pays, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en développement. En conséquence, les engagements qui avaient été négociés à cette occasion n'avaient eu qu'une portée limitée et une efficacité douteuse. Ils se bornaient à des catégories restreintes de personnes telles que cadres, dirigeants ou experts, dans le contexte de transferts entre sociétés, au titre desquels des personnes étaient transférées au sein d'une même société d'un pays à l'autre ou emboîtaient le pas à une présence commerciale sur le marché des exportations. En étaient exclus les fournisseurs indépendants de services, à savoir les juristes, les comptables, les infirmières, les médecins, les informaticiens ou toute autre personne se déplaçant d'un marché à l'autre pour assurer la prestation d'un service en leur qualité personnelle.

54. Dans le cycle de négociations en cours, des progrès considérables avaient toutefois été accomplis et les négociateurs avaient entrepris d'adopter une approche différente de la question, qui suscitait à présent un intérêt commun aux yeux tant des pays industrialisés que des pays en développement. Les discussions sur les politiques d'immigration et les procédures administratives étaient plus ouvertes et portaient sur l'examen et la rationalisation, par exemple, des procédures d'octroi de visas, des permis de travail ou de l'accès aux structures de sécurité sociale. Il était essentiel de simplifier et d'accélérer ces procédures. Les pays industrialisés et les pays en développement réexaminaient leurs procédures et leurs politiques existantes et formulaient de nouveaux engagements dans le but de donner un nouvel essor aux négociations sur les services, y compris celles portant sur la liberté de mouvements des personnes physiques.

55. Le troisième expert, M. Kazancigil (Directeur général adjoint de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines), s'exprimant au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, a félicité l'OIM pour son cinquantième anniversaire et pour le travail accompli depuis sa création en 1951. La migration internationale, l'intégration des migrants et la préservation des cultures étaient des aspects de la migration qui revêtaient un intérêt à la fois pour l'OIM et pour l'UNESCO.

56. Les flux transfrontières de populations conduisaient à une diversité accrue au sein des sociétés, qui appelait à des politiques et à des programmes respectant les droits des migrants et soulignant les avantages de la diversité culturelle et ethnique au sein des sociétés, ainsi que le besoin de tolérance, de compréhension mutuelle et de valeurs partagées au sein des populations. De telles considérations avaient donné lieu au fil des ans à un certain nombre d'instruments juridiques clés qui formaient un cadre d'action international.

57. La nécessité de donner des réponses politiques à la diversité dans les sociétés multiculturelles se faisait de plus en plus sentir. Un débat considérable avait déjà eu lieu sur les fondements sociologiques, éthiques et philosophiques de la diversité: dans quelle mesure une société pouvait-elle accepter la diversité, quel était le juste équilibre au sein de chaque société entre l'unité et la diversité, et entre le respect des identités et le droit des immigrants et des populations autochtones? Ces considérations faisaient intervenir des différences socio-économiques, des inégalités, des notions de pauvreté et de discrimination, toutes choses qu'il convenait de combattre pour prévenir les conflits et la violence.

58. D'autres facteurs à prendre en considération étaient la nature changeante des sociétés pluri-ethniques et multiculturelles sous l'effet de la migration internationale, et les caractéristiques changeantes des migrants en termes d'origine et de genre. De plus en plus, les femmes participaient à la migration de main-d'œuvre et se trouvaient fréquemment en position de victimes de la traite ou de discriminations. On constatait d'une part un accroissement des flux d'immigrants hautement qualifiés tels que cadres et dirigeants, et d'autre part de travailleurs non qualifiés. La migration illégale qui s'opérait sous la coupe d'organisations criminelles internationales, était devenue un problème majeur. Dans les années 80 et 90, les mouvements de réfugiés, la migration définitive, la migration contractuelle de main-d'œuvre et la migration illégale avaient progressé non seulement en raison de facteurs démographiques, mais aussi de la mondialisation. Il fallait donc gérer les flux migratoires par des stratégies et des politiques à long terme et arrêtées d'un commun accord entre les pays de départ et les pays d'accueil, avec le soutien des organisations internationales.

59. L'applicabilité plus large des politiques multiculturelles en réponse aux conséquences de la migration était un problème complexe qui touchait à de nombreux secteurs: la politique linguistique, la politique d'enseignement, le logement, la santé et la sécurité sociale, le statut légal des immigrants, leur représentation, leur autonomie et leur accès à l'emploi. Les pays ayant élaboré des approches participatives dans le but de comprendre et de réguler les changements sociaux découlant de ces mouvements de populations étaient mieux en mesure de générer des résultats positifs en termes de relations entre les populations locales et les populations immigrées. Dans de nombreux cas, on constatait une certaine dissociation entre la nationalité et la citoyenneté, en ce sens que les migrants qui obtenaient les droits de la citoyenneté ne se considéraient pas

nécessairement comme nationaux du pays concerné. Un effort devrait être fait pour arriver à une meilleure reconnaissance des identités des populations immigrées et à une meilleure acceptation de leurs différences.

60. Les questions de migration internationale et d'intégration devraient également être reliées au développement durable, non seulement en termes d'environnement, mais aussi en termes sociaux et économiques. A l'UNESCO, ces questions étaient traitées dans le cadre du programme MOST (Management of Social Transformations). Il importait que les organisations internationales mettent en commun leurs ressources et développent des activités conjointes. L'UNESCO était prête à travailler avec l'OIM pour élaborer une étude de faisabilité sur le moyen de mettre au point des programmes conjoints sur les aspects de la migration internationale intéressant les deux organisations.

61. Le Directeur général a salué la suggestion selon laquelle l'OIM et l'UNESCO, dont les mandats convergent sur certains aspects relatifs à la migration, devraient travailler de concert sur des activités de programme conjointes.

62. Un délégué a souligné l'urgence de trouver des moyens de résoudre les problèmes qui se posaient dans les sociétés multiculturelles. Dans son pays, l'optimisme avait cédé le pas à un pessimisme croissant, notamment face à la situation que connaissaient les grandes villes d'Europe, expliquant que dans une grande ville de son pays, plus de 30 % des personnes étaient d'origine étrangère. De ce fait, l'évolution socio-économique, culturelle et démographique, sans oublier la pression exercée par la migration internationale, ne se déroulaient pas de manière harmonieuse.

63. M. Kazancigil a reconnu que même les gouvernements les mieux intentionnés s'interrogeaient parfois sur la façon de procéder dans de telles situations. En outre, les pays d'accueil n'étaient pas seulement les pays industrialisés les plus riches, mais aussi bon nombre de pays en développement, ce qui compliquait encore la situation. Une stratégie migratoire internationale qui soit acceptable à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en développement s'imposait par conséquent.

64. Le quatrième expert, Mme Frith (Directrice générale de Citoyenneté et Immigration Canada), s'exprimant sur les mesures de lutte contre le racisme et la xénophobie par le biais d'une politique d'intégration, a souligné que l'immigration avait toujours joué un rôle central dans l'histoire du Canada. Alors que les immigrants étaient au départ d'origine européenne pour la plupart, ils provenaient aujourd'hui d'un grand nombre d'autres pays, et notamment de la région Asie-Pacifique, d'Afrique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Aujourd'hui, plus de 85 % des immigrants s'installaient dans les villes. Il était prévisible que les migrants constitueraient 20 % de la population canadienne à l'horizon 2016.

65. Comme la mosaïque canadienne était à présent constituée de la plupart des races, des religions et des cultures, et que l'on pouvait s'attendre qu'elle se diversifie encore plus avec le temps, l'intégration devrait nécessairement passer par un processus mutuel d'adaptation entre les nouveaux arrivants et les Canadiens. La politique canadienne avait été d'accueillir consciemment tous les immigrants et de s'efforcer d'assurer leur participation pleine et entière à la vie économique, sociale, politique et culturelle, dans la perspective de l'acquisition de la citoyenneté après une période relativement courte. 85 % des immigrants franchissaient ce pas, même si des

travaux de recherche faisaient apparaître que l'intégration pleine et entière exigeait parfois plusieurs générations. Les immigrants étaient libres de s'installer où que ce soit au Canada. La violence raciale n'était pas tolérée et des lois garantissaient le traitement équitable des migrants et des nationaux. Comme la xénophobie avait tendance à se faire davantage sentir lorsque les capacités d'absorption étaient dépassées dans certains domaines tels que le logement et l'éducation, ou lorsque le public était mal informé, des programmes étaient mis en œuvre pour encourager à la compréhension et au respect des travailleurs migrants.

66. Les chiffres du marché de la main-d'œuvre étaient l'un des repères permettant de mesurer l'intégration économique et l'on s'attendait que les taux d'embauche et les conditions de travail des migrants équivaldraient à ceux de la population née au Canada. Toutefois, des travaux de recherche avaient montré que le sous-emploi et les inégalités de salaires existaient bel et bien, un problème qui devrait être surmonté par des programmes d'éducation publique au niveau provincial et communautaire, et notamment par des cours de langue.

67. La citoyenneté était accordée de la même façon aux nouveaux arrivants comme aux Canadiens nés au pays, ce qui sous-entendait un engagement pour certaines valeurs essentielles, comme le respect mutuel, le règne du droit, l'égalité et le règlement pacifique des différends. En retour, le Canada garantissait le respect des droits de l'homme fondamentaux tels que l'autonomie individuelle et la liberté d'association et de religion. Le Canada était tributaire de son système éducatif pour inculquer aux nouveaux-venus des valeurs de citoyenneté. Il restait une société soudée, présentant des taux peu élevés de criminalité et de conflits inter-ethniques. L'expérience multiculturelle de ce pays était un succès, mais une vigilance de tous les instants s'imposait pour faire échouer les menaces de division et d'instabilité.

68. Les deux commentateurs invités ont ensuite pris la parole. M. De Brouwer, représentant la Commission européenne, a fait observer que, si l'on voulait se doter de politiques efficaces en matière de migration, il était essentiel de mieux comprendre le mécanisme migratoire. Les statistiques indiquaient cependant que si le nombre de demandes d'asile et de migrants en situation irrégulière était élevé, cela ne constituait pas une base précise pour l'adoption d'une politique migratoire. Par exemple, les statistiques ne faisaient pas apparaître qu'un certain nombre de migrants qui étaient au départ en situation irrégulière avaient par la suite obtenu des documents officiels. Au cours des six dernières années, un total de 1,8 million d'immigrés en situation irrégulière dans sept pays de l'Union européenne avaient vu leur situation régularisée et 36.000 sur 352.000 demandeurs d'asile avaient obtenu satisfaction, mais ces chiffres ne donnaient aucune indication quant au sort qui avait été réservé aux autres demandeurs – à savoir s'ils avaient été renvoyés dans leur pays, s'ils avaient bénéficié d'une autre forme de protection ou s'ils étaient retournés à la clandestinité. Ces mêmes chiffres ne distinguaient pas davantage entre migrants ayant franchi illégalement des frontières internationales et migrants entrés légitimement dans un pays à l'aide d'un visa de touriste et ayant ensuite prolongé leur séjour au-delà de la date autorisée. Il fallait donc affiner et expliquer ces statistiques.

69. Par le passé, bon nombre de problèmes avaient été résolus par le simple dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination. Ce n'était plus possible aujourd'hui, car beaucoup d'anciens pays d'émigration étaient aujourd'hui des pays de transit ou des pays d'immigration, ce

qui rendait le dialogue beaucoup plus complexe et les attitudes à l'égard des immigrants plus difficiles à changer.

70. Bien que les instruments juridiques internationaux puissent avoir une influence considérable sur les stratégies migratoires mondiales, elles étaient néanmoins contrôlées par les ministres du commerce et non par les ministres de l'intérieur, ni par ceux chargés des questions de migration. Dans l'Union européenne, les mesures concernant les travailleurs migrants et leur intégration dans le marché du travail avaient été arrêtées non pas par les ministres de l'intérieur, mais par les ministres de l'emploi. Par conséquent, les politiques migratoires ne pouvaient pas être conçues de manière isolée, mais étaient étroitement liées à d'autres politiques: par exemple les politiques sociales et sanitaires, la politique étrangère, les politiques en matière de justice et de police, particulièrement en ce qui concerne l'immigration illégale et la traite des êtres humains. L'expérience de l'Union européenne était intéressante en ce sens que les Etats Membres et les Etats voisins s'étaient accordés sur le fait que les questions de migration ne pouvaient pas se résumer à des questions d'intérêt commun mais qu'elles devaient faire l'objet d'une politique commune.

71. M. Abella, représentant l'Organisation internationale du Travail, s'est déclaré en accord avec les conclusions de M. Chamie à propos des changements spectaculaires au niveau de la structure démographique, surtout en ce qui concerne la baisse de la fécondité. Quelques-unes de ces conclusions s'appuyaient cependant sur des hypothèses implicites, telles que le rapport actifs/inactifs, c'est-à-dire le nombre d'actifs requis pour assurer les vieux jours d'une personne retraitée, un rapport qui pourrait bien varier selon les données de temps et de lieu, et aussi selon l'évolution des taux de productivité nationale.

72. S'agissant de la relation entre commerce et migration, il avait toujours été considéré que, grâce à la libéralisation et à la circulation accrue de marchandises, les revenus des différents pays tendraient à converger. Pourtant, ces effets ne s'étaient pas encore matérialisés. Une étude récente de l'OIT avait montré que seuls 13 pays en développement avaient réussi à prendre place sur le marché mondial des produits manufacturés et que leur présence sur ce marché correspondait à 88 % du total des exportations de biens manufacturés en provenance de pays en développement. Le reste du monde en développement avait vu ses marchés traditionnels décliner au cours des deux dernières décennies, ce qui avait conduit à un écart grandissant entre les revenus et non à une convergence. Par conséquent, le principal défi à relever était de faire en sorte que le développement atteigne les pays les plus pauvres.

73. Avec la libéralisation du marché du travail, la résistance à l'égard du mouvement des personnes et les autres obstacles s'opposant au commerce et aux services serait probablement vaincue en l'espace d'une génération, surtout si le transfert attendu de technologies et de capitaux en direction des pays en développement progressait.

74. La politique de multiculturalisme pratiquée avec succès par le Canada pouvait être considérée comme un modèle pour tous les pays qui s'efforçaient d'améliorer le statut des communautés marginalisées et de lutter contre le racisme. Dans bon nombre de pays, la majorité des immigrants devaient se contenter d'un statut de deuxième catégorie sur le marché du travail et n'étaient tolérés par la population locale que pour cette raison. L'intégration ne se faisait souvent

qu'à long terme. L'OIT avait travaillé à chercher des solutions au conflit d'intérêt entre ceux ayant profité de la migration et ceux qui en avaient souffert, et aussi aux problèmes de la discrimination et de la xénophobie. L'orateur a dit espérer que l'OIT travaillerait étroitement avec l'OIM et l'UNESCO dans un avenir proche, afin d'élaborer des modèles d'intégration réussie.

75. Au cours du débat qui a suivi, un délégué a souligné la nécessité de faire face au problème de la croissance démographique toujours plus rapide et de ses effets sur le développement économique et social – un domaine dans lequel la coopération internationale était essentielle. Il a dit avoir déduit des déclarations faites précédemment que le développement social devait être continu et durable, que la coordination était essentielle entre pays industrialisés et pays en développement concernant les politiques de développement et la justification de l'utilisation des ressources. Et aussi que de telles mesures ne seraient efficaces qu'avec l'aide des Nations Unies et des autres institutions.

76. Un autre orateur a souligné l'expérience de son pays en tant que pays en développement ayant longtemps été une terre d'accueil pour les travailleurs migrants étrangers, en insistant sur les problèmes d'intégration et de xénophobie. Si l'intégration était une question importante, elle n'était sans doute pas la seule option envisageable: certaines sociétés pouvaient juger approprié d'intégrer les immigrés, mais d'autres peut-être pas, en considération des contraintes physiques, économiques, sociales ou culturelles que cela supposait. Par ailleurs, il fallait trouver un juste équilibre entre le besoin d'intégration et le besoin de préservation des identités culturelles des immigrés, et il fallait veiller à ce que les politiques d'intégration ne soient pas utilisées comme instrument d'assimilation forcée. Dans le processus d'intégration, qui devait refléter le contexte social changeant, tant les immigrés que la société d'accueil devaient faire l'effort de s'adapter aux nouvelles réalités sociales. Dans ce contexte, l'orateur a énuméré une série de mesures qui pourraient s'avérer utiles pour lutter contre la xénophobie et la discrimination. Les médias devaient être encouragés à adopter un code de conduite approprié, mettant l'accent sur la non-discrimination, la tolérance et le respect des différences culturelles.

77. Il fallait aussi prendre en considération la réintégration prévue des migrants temporaires dans leur pays d'origine. Cela dépendait dans une grande mesure du niveau de développement économique et social des pays en question, et de la migration irrégulière qui devait être combattue en s'attaquant à ses causes profondes, dont la pauvreté. L'intégration appelait au dialogue et à la coopération entre les pays d'accueil et les communautés d'immigrés d'une part et aussi avec l'OIM, afin de permettre la coopération technique et la mise en œuvre de ressources suffisantes. Sa délégation saluait la proposition faite par le représentant de l'UNESCO de mener une étude de faisabilité sur des projets conjoints de migration.

78. Un délégué a souligné l'importance d'une meilleure coordination entre les diverses autorités nationales traitant de différents aspects de la migration et de ses ramifications, dans la mesure où les décisions prises dans un secteur avaient souvent des effets négatifs dans d'autres. Le même besoin de coordination s'imposait au niveau international, où l'OIM avait un rôle important à jouer en veillant à réaliser une corrélation plus efficace entre les politiques migratoires et leur application.



79. Un autre orateur a indiqué que les Etats-Unis, tout en appuyant l'effort d'intégration, poursuivaient une politique moins active que le Canada au niveau fédéral, excepté dans le cas des réfugiés, pour lesquels avait été mis au point un programme spécial. Les immigrants étaient traités avec équité dans le cadre de la législation américaine du travail et y jouissaient de tous les droits du travail quant aux salaires, aux conditions de travail et à la liberté d'association, qu'ils soient ou non dans la légalité. La société américaine s'en remettait fortement au système d'éducation publique pour intégrer les enfants immigrants dans la communauté. L'acquisition de la citoyenneté constituait un élément clé de l'approche des Etats-Unis face à l'intégration et contribuait à une perception publique positive des migrants dans la société et à la lutte contre le racisme et la xénophobie. La politique gouvernementale américaine ne considérait pas que l'intégration soit équivalente à l'assimilation, mais plutôt qu'elle constituait un choix volontaire de la part des migrants à prendre place dans la société civile des Etats-Unis grâce à un partage des valeurs.

80. Le Directeur général, répondant à une question sur les intentions de l'OIM concernant son statut vis à vis du système des Nations Unies, a indiqué qu'il appartenait aux Etats Membres de déterminer si l'OIM devait ou non entrer dans ce système. Comme il y avait à la fois des avantages et des inconvénients à une telle option, la question méritait un examen sérieux. Il a ensuite remercié les experts, les commentateurs et les participants au débat, lequel s'était avéré extrêmement constructif, dans la mesure où il avait situé la migration et la gestion des flux migratoires dans un contexte mondial plus large et dans une perspective à plus long terme.

## **DEBAT GENERAL: LES DEFIS MIGRATOIRES DU XXI<sup>e</sup> SIECLE**

### **a) Déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint**

81. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à tous les nouveaux Membres et observateurs. Il s'est dit heureux de la participation, à cette quatre-vingt-deuxième session du Conseil, d'un grand nombre de délégations de haut niveau. Les débats avaient fait ressortir de nombreux aspects importants des tendances, de la gestion et de la politique en matière de migration qui orienteraient utilement l'OIM dans ses travaux futurs. En présentant son Rapport au Conseil (MICEM/7/2001), donnant une vue d'ensemble de l'action de l'OIM en 2001, il a mis en exergue quelques points plus particuliers.

82. Les événements du 11 septembre aux Etats-Unis avaient eu un profond retentissement dans le monde, à la fois sur un plan général au niveau des migrations et sur un plan plus spécifique en Afghanistan, où l'OIM venait en aide, depuis le début de l'été, aux personnes déplacées par le conflit et la sécheresse dans le nord et l'ouest du pays. L'OIM avait été présente dans ce pays depuis près de dix ans et avait maintenu sa présence durant les combats récents. Le personnel afghan de l'Organisation, qui méritait d'être félicité, était resté dans chacun des six bureaux de l'Organisation situés à l'ouest et au nord du pays. Leur travail consistait pour une grande part à venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières (p.d.i) – victimes de la sécheresse ou des combats – qui avaient trouvé refuge dans les camps proches des grandes villes où ils pouvaient trouver à se loger, à se nourrir et à se désaltérer. Lors de sa visite récente à Hérat et au camp de Maslakh, il avait noté que le personnel de l'OIM avait réussi à organiser des convois de vivres devant permettre aux déplacés internes de survivre aux rigueurs de l'hiver. Les p.d.i avaient

elles aussi participé aux préparatifs au niveau de la fabrication de briques destinées à la construction d'abris.

83. Aujourd'hui, l'OIM centrait son attention sur la situation d'après-conflit en Afghanistan, en planifiant l'élaboration de programmes de transport, de fourniture de vivres et d'eau potable aux communautés, grâce à quoi les personnes déplacées pourraient rentrer chez elles. Il a également évoqué un programme destiné à encourager les Afghans qualifiés de l'étranger à rentrer dans leur pays pour aider leurs compatriotes. L'OIM était en contact avec des représentants de la diaspora afghane dans de nombreux pays, et notamment en République islamique d'Iran, où elle entretenait de bons contacts avec les autorités et avec la Société du Croissant-Rouge, partenaire important des principaux programmes concernant les populations afghanes. L'OIM se félicitait du généreux financement fourni par un grand nombre de gouvernements et exprimait sa satisfaction face aux partenariats qui s'étaient instaurés entre l'OIM et les autres pays voisins de l'Afghanistan.

84. Les événements du 11 septembre avaient eu une influence considérable sur la manière d'aborder les questions de migration, notamment en ce qui concernait la nécessité d'appréhender les défis migratoires de manière globale. Une attention renouvelée serait ainsi accordée à la lutte contre la migration irrégulière, la traite et l'introduction clandestine de migrants, l'aide à l'intégration des migrants, et le renforcement de la législation pertinente. La coopération et le partenariat entre les pays concernés étaient appelés à se développer à mesure que ces pays prendraient conscience de la nécessité d'une telle coopération aux niveaux bilatéral, régional et international.

85. Pour l'année écoulée, on pouvait citer les principaux développements ci-après: l'élargissement de l'Organisation à un nombre accru de Membres ( 91 à ce jour) et d'observateurs, reflétant la pertinence de l'Organisation et l'élargissement de sa sphère d'action; le lancement réussi du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM); la participation de l'OIM à un nombre croissant d'instances internationales importantes couvrant des aspects clés de la migration; la consolidation du programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), l'adjonction d'un nouveau secteur de services relatif à la migration de main-d'œuvre; et les progrès réalisés dans le domaine de l'initiative visant des petits groupes de pays ("clusters" en anglais), censée favoriser la cogestion des migrations.

86. Le rapport donnait un bref aperçu des réalisations de l'OIM par régions: Méditerranée occidentale, Amérique latine, Afrique, Asie; des progrès accomplis dans le cadre des divers processus régionaux; et de l'expérience acquise à l'usage du fonds de la résolution 1035, qui donneraient des indications utiles pour la gestion du fonds en 2002. Il s'est dit confiant que la quatre-vingt-deuxième session du Conseil inspirerait et guiderait l'OIM dans son action future et l'aiderait ainsi à trouver sa place dans un système globalisé et à continuer d'œuvrer aux côtés des gouvernements et des migrants pour canaliser les flux migratoires de manière à en faire ressortir tous les aspects positifs.

87. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, le Directeur général adjoint a prononcé sa déclaration au Conseil, dont le texte est reproduit intégralement dans le document MICEM/8/2001. Mettant en lumière un certain nombre de zones d'activité qui

l'intéressaient plus particulièrement, elle a souligné les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et les tendances futures prévisibles.

88. S'agissant de la problématique du genre, le Groupe de travail en matière de genre (WGGI) a poursuivi son action dans le cadre de huit projets sur le terrain (énumérés dans le document MICEM/8/2001), dont six sont à présent achevés. Quatre nouveaux projets étaient prévus pour 2002. Au sein de l'OIM, des progrès avaient été accomplis sur le plan de la représentation des femmes au sein du personnel – 34,2 % en juin 2001, contre 28,1% en décembre 2000. Des efforts seraient déployés en 2002 pour enrayer la diminution du nombre des femmes dans les classes P3 à D. Le rôle de l'OIM pour ce qui était de l'organisation de conférences thématiques sur la question des femmes migrantes et sa participation à de telles conférences serait renforcé, en mettant spécialement l'accent sur les efforts déployés pour lutter contre la traite des femmes.

89. La promotion du français en tant que langue de travail au sein de l'Organisation serait poursuivie en 2002 avec un projet spécifique prévu en association avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie et avec des activités menées conjointement avec des pays de langue française.

90. S'agissant des relations internationales, l'OIM avait participé à un certain nombre de conférences internationales, en même temps que d'autres organisations tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Des consultations avaient eu lieu également et se poursuivraient avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, l'Union européenne, l'Agence canadienne pour le développement international et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), de même qu'avec des pays donateurs, dont la France, la Belgique et les Pays-Bas, en vue d'appuyer les programmes tels que le programme MIDA (Migrations pour le développement en Afrique).

91. Un nombre bien plus grand de pays africains étaient désormais Membres de l'OIM et les relations avec les instances continentales ou régionales africaines avaient été renforcées. Les contacts avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avaient eu un poids déterminant dans le lancement du programme MIDA, que le Directeur général adjoint a entrepris de décrire en détail pour rendre compte de son importance. Ce programme mettait surtout l'accent sur les liens entre la migration et le développement et entre la migration et l'éducation, tant au niveau des pays que dans les diasporas. Elle a dit attribuer une valeur particulière au renforcement des capacités nationales dans tout le continent africain.

b) Déclarations des Membres et observateurs nouvellement admis

92. Le représentant de la République fédérale de Yougoslavie a remercié les Etats Membres d'avoir admis son pays au sein de l'OIM. Confronté à la plus forte concentration de réfugiés en Europe et à des problèmes concomitants de migration, son gouvernement s'efforçait en ce moment de mettre au point des mesures visant à faciliter le retour et la réintégration des migrants, à infléchir le phénomène de l'exode des cerveaux, à lutter contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, à encourager le réinvestissement dans le pays de l'argent gagné par les travailleurs yougoslaves à l'étranger, à modifier la législation relative à la gestion des migrations et à encourager une attitude plus tolérante à l'égard des migrants.

93. Le représentant du Cap-Vert a exprimé ses remerciements pour l'admission de son pays au sein de l'OIM, une étape qui consolidait une décennie de relations constructives avec l'Organisation. Les stratégies migratoires futures devraient tenir compte de nombreux autres facteurs tels que la mondialisation, les droits de l'homme, la science et la technologie, le commerce et l'investissement, et l'atténuation de la pauvreté. Son gouvernement mettait en ce moment l'accent sur les mesures visant à promouvoir l'intégration des migrants cap-verdiens dans les pays hôtes et à établir des liens plus étroits entre eux et leur pays d'origine.

94. Le représentant de Madagascar, après avoir remercié les Etats Membres d'avoir admis son pays au sein de l'Organisation, a salué l'opportunité offerte aux participants d'engager un dialogue international sur les politiques et les problèmes migratoires. La complexité des questions de migration, avec leurs aspects sociaux, culturels, économiques, sanitaires, sécuritaires et humanitaires, étaient tels que les seuls efforts nationaux ne suffisaient pas et qu'une coopération régionale et internationale s'imposait.

95. Le représentant de la République islamique d'Iran, exprimant sa satisfaction à la suite de l'admission de son pays au sein de l'OIM a déclaré que son gouvernement avait fourni une assistance considérable aux opérations internationales de secours d'urgence humanitaires à l'Afghanistan. L'une des solutions aux problèmes tels que la migration irrégulière et la traite pourrait être de mettre sur pied un mécanisme permettant d'identifier les migrants économiques et de mettre en concordance leurs compétences avec la demande des pays souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre. Il importait également selon lui que les attentes placées dans les pays hôtes ne soient pas démesurées par rapport à leurs capacités et à leurs besoins.

96. Le représentant de l'Ukraine, après avoir remercié les Etats Membres de l'admission de son pays au sein de l'Organisation, a exprimé ses remerciements à l'OIM pour l'aide apportée aux nationaux ukrainiens victimes de la traite. Etant donné que l'Ukraine n'était plus seulement un pays de transit, mais désormais aussi un pays de destination en raison de sa stabilité politique et sociale, son gouvernement s'efforçait de renforcer le cadre politique, législatif et économique pertinent et d'accroître la coopération internationale.

97. Le représentant du Népal, après avoir remercié les Etats Membres d'avoir accordé à son pays le statut d'observateur aux réunions de l'OIM, a souligné l'importance des travaux menés par l'Organisation dans le domaine de la gestion des flux migratoires, de la législation en la matière et de la lutte contre la traite. Une action résolue devrait également être engagée selon lui pour lutter contre la résurgence de l'intolérance et des attitudes extrémistes et réduire les tensions que l'on voyait apparaître entre la mondialisation de l'économie et l'ancrage de la politique au niveau local. Décrivant la violence à laquelle son pays était actuellement soumis, il a exprimé la satisfaction de sa délégation face à la compréhension manifestée par la communauté internationale en ces moments de crise que traversait son pays.

98. Le représentant de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a exprimé sa gratitude aux Etats Membres pour avoir accordé à l'Union du Maghreb arabe le statut d'observateur auprès de l'OIM. Il a fait observer que les mutations que l'on observait au niveau mondial avaient un impact croissant sur toute la région méditerranéenne, ce qui militait en faveur d'une coopération plus étroite et plus multiforme entre les pays européens et le Maghreb. Les pays d'origine et de

destination devaient être liés entre eux par une approche régionale appropriée afin de gérer plus efficacement les flux migratoires.

c) Déclarations des Membres et observateurs

99. Les Membres et observateurs ont prononcé leurs déclarations lors des 436<sup>e</sup>, 437<sup>e</sup>, 438<sup>e</sup> et 439<sup>e</sup> séances (voir les procès-verbaux MC/C/SR/436, MC/C/SR/437, MC/C/SR/438 et MC/C/SR/439). Plus de 60 orateurs ont pris la parole.

100. Les délégations ont salué le dialogue en matière de politique migratoire, organisé pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'OIM. Le sentiment général a prévalu que la migration était devenue une question exigeant une attention prioritaire. Au fur et à mesure que la migration croissait en ampleur et en complexité pour couvrir un large éventail d'aspects sociaux, économiques, sanitaires, politiques et sécuritaires, le besoin de mettre au point une approche plus globale et mieux coordonnée des problèmes liés aux migrations se faisait de plus en plus urgent à tous les niveaux, et l'OIM pouvait offrir une tribune internationale appropriée pour des échanges de vues et d'expériences sur de telles questions.

101. Un grand nombre d'orateurs ont fait allusion aux événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, événements qui avaient eu des effets négatifs sur les attitudes à l'égard des migrants et sur leur situation dans les pays de destination, où les problèmes de sécurité primaient désormais. Il importait d'éviter d'associer terrorisme et immigration, surtout si l'on considérait que les migrants constituaient déjà une catégorie de personnes vulnérables. L'OIM devait s'efforcer de décourager les Etats Membres d'adopter une législation restrictive ou discriminatoire et de lutter contre toute résurgence de l'intolérance ou du racisme. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de tenir compte des conclusions et recommandations pertinentes de la récente conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en luttant contre l'intolérance à l'égard des immigrés dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Ces recommandations devraient former la base de programmes d'action internationaux, régionaux et nationaux.

102. Les événements du 11 septembre 2001 avaient toutefois appelé l'attention du monde entier sur les problèmes de migration, en stimulant le débat mondial en la matière, et l'on voyait les pays prendre conscience avec de plus en plus d'acuité de la nécessité de politiques viables et coordonnées en la matière.

103. Dans ce contexte, on voyait aujourd'hui les approches régionales en matière de gestion des flux migratoires gagner du terrain. Bon nombre de délégués ont souligné le succès et l'importance des processus et des cadres régionaux mis en place, par exemple dans les Amériques (le Processus de Puebla), en Asie du Sud-Est (la Déclaration de Bangkok), dans le bassin méditerranéen (EUROMED) et en Europe centrale (l'Initiative dite "des petits groupes de pays" en Transcaucasie). La conclusion d'accords de coopération entre pays d'origine, de transit et de destination au sein d'une région donnée était bienvenue et encouragée, particulièrement en ce qui concernait l'amélioration des contrôles aux frontières et des procédures d'immigration, de même que les accords bilatéraux entre pays couvrant par exemple les questions relatives à la migration pour l'emploi. La nécessité d'analyses précises de données sur les flux migratoires et l'influence

des facteurs migratoires sur les questions culturelles, économiques et de main-d'œuvre a également été soulignée.

104. S'agissant de la région africaine, au moins 15 délégués ont félicité l'OIM pour son programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui méritait selon eux davantage de soutien, notamment financier. Ils ont également recommandé un renforcement de la coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et entre l'Afrique du Nord et l'Europe. L'OIM était bien placée pour encourager cette coopération régionale, notamment par l'intermédiaire de ses missions à fonctions régionales (MFR).

105. L'importance du fonds de la résolution 1035 a également été soulignée en liaison avec les projets de migration dans les pays en développement et en transition. Un délégué a estimé que ce fonds pourrait être utilement transformé en un organe permanent institutionnalisé qui encouragerait la mise en œuvre de projets viables de migration et renforcerait les capacités nationales des pays concernés. Un autre orateur a appelé à un complément d'examen des critères de répartition des crédits relevant du fonds 1035 et deux autres ont fait part de leur préoccupation à propos de l'adoption de projets en faveur de pays non membres de l'OIM.

106. La coopération internationale avait elle aussi son importance, notamment dans la perspective d'une coordination soutenue avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de la migration, et en particulier au sein du système des Nations Unies. Dans ce contexte, plusieurs délégués ont salué la proposition faite par l'UNESCO de mettre sur pied un projet conjoint avec l'OIM.

107. De nombreux orateurs ont instamment prié les Etats Membres de ratifier et de mettre en œuvre les conventions internationales relatives à la migration, et en particulier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, datant de 1990, et dont ils ont dit espérer qu'elle entrerait prochainement en vigueur, la Convention de Vienne sur les relations consulaires, et plus particulièrement son article 36, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant; et les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à savoir en particulier la convention No 97 relative à la migration pour l'emploi et les conventions Nos 138 et 182 sur le travail des enfants. Plusieurs délégués ont souligné l'importance de la ratification de la convention de 1951 sur les réfugiés.

108. Un orateur a mis l'accent sur l'absence d'un instrument international global traitant des droits et des obligations des Etats dans le domaine migratoire. Selon lui, il fallait reconnaître que le droit d'émigrer exigeait le consentement du pays de destination. Les politiques migratoires devaient comporter des principes applicables aux pays d'accueil comme aux migrants eux-mêmes, montrant par-là qu'il s'agissait d'un processus bilatéral. Une nouvelle législation devrait également être mise au point par l'intermédiaire d'accords bilatéraux en vue de renforcer les liens entre les travailleurs migrants et leur pays d'origine et de protéger leurs droits et leur identité culturelle.

109. Le besoin d'une législation nationale adéquate a également été souligné, notamment sur le plan de la réadmission des demandeurs d'asile déboutés et des migrants en situation irrégulière.

Une meilleure coordination s'imposait, dans un pays donné, entre les services nationaux appliquant les textes de loi concernant les migrations.

110. L'incidence de la mondialisation économique sur la migration a également été évoquée par un grand nombre d'orateurs. Les processus migratoires n'avaient pas emboîté le pas à la croissance des échanges commerciaux, des services et des flux de capitaux. Les politiques migratoires restrictives avaient découragé les mouvements transfrontières de personnes, créant des asymétries économiques entre pays. Il était donc essentiel que la mondialisation économique s'accompagne d'un système migratoire bien ordonné.

111. Les liens entre la migration et les droits de l'homme ont reçu une attention particulière avec la présence de l'orateur invité Mme G. Rodriguez, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des migrants, qui s'est exprimée devant le Conseil. Elle a félicité l'OIM du travail accompli pour veiller à ce que les migrations mondiales s'effectuent en bon ordre et dans des conditions humaines. Elle a également remercié l'OIM du soutien qu'elle lui a accordé dans sa mission. Elle a rappelé que ses tâches consistaient entre autres à examiner les moyens permettant de surmonter les obstacles à une protection pleine et efficace des droits de l'homme de tous les migrants, à examiner les accords bilatéraux et régionaux existant, notamment en ce qui concernait le retour et la réinsertion des migrants sans papiers et des migrants en situation irrégulière, et à énoncer des critères, des stratégies et des recommandations pour la promotion et l'application de politiques axées sur la protection des droits des migrants. Si l'on voulait que ces objectifs puissent être atteints, il fallait que des informations pertinentes soient soumises par les Etats Membres, la société civile, les organisations sociales et internationales, et les migrants eux-mêmes au sujet des violations des droits des migrants. Une attention particulière était accordée à la situation des femmes migrantes et des mineurs non accompagnés, à la traite et à l'introduction clandestine des êtres humains, aux agressions xénophobes perpétrées par des groupes extrémistes, aux détentions arbitraires, aux mauvais traitements et à l'exploitation.

112. La régularisation de la situation des migrants, la création d'un cadre de gestion des flux migratoires et la protection des droits des migrants, avec la prévention de la traite et de l'introduction clandestine des êtres humains, constituaient quelques-uns des principaux défis du XX<sup>e</sup> siècle. Les pays d'origine, de transit et de destination avaient tous le devoir de prendre des mesures vigoureuses pour lutter contre la traite et punir les trafiquants, en commençant par les pays d'origine, où la corruption et la discrimination étaient souvent à l'origine de violations des droits de l'homme, forçant les nationaux à quitter leur pays. Des mesures efficaces d'intégration et d'insertion et la mise en possession des nationaux de documents appropriés étaient des points de passage obligés.

113. La protection des droits de l'homme des migrants ne devait pas se faire de manière isolée, mais elle devait au contraire être directement liée à la gestion des flux migratoires et couvrir des domaines tels que le retour des migrants sans papiers, la situation des mineurs non accompagnés et des femmes migrantes, et la protection des demandeurs d'asile. Cela devait également être clairement précisé dans le cadre des instruments internationaux pertinents. Mme Rodriguez a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils ratifient la Convention internationale contre le crime transnational organisé et ses deux protocoles, ainsi que la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. L'OIM devait

donner la priorité aux migrations humaines et ordonnées étroitement liées à la protection des migrants et de leurs droits, dans un cadre de gestion approprié des migrations.

114. Un message du Pape Jean-Paul II au Directeur général de l'OIM a été lu à haute voix, saluant l'engagement de plus en plus déterminé de l'OIM à résoudre les problèmes migratoires, félicitant son rôle dans la lutte contre la traite des êtres humains et encourageant à la coopération internationale en vue d'éradiquer la discrimination et de combattre l'inégalité de traitement des migrants.

115. De nombreux délégués ont déploré l'existence de la traite et de l'introduction clandestine d'êtres humains. Un orateur a souligné la nécessité de rechercher les causes profondes du phénomène, telles que la pauvreté et l'instabilité sociale. Les populations de pays à forte densité démographique connaissant un faible niveau d'emploi et de développement se voyaient offrir trop peu de possibilités d'immigrer dans la légalité. Ce facteur, combiné au besoin constant de certains pays industrialisés de renouveler leur population active, incitait les travailleurs des pays en développement à recourir aux filières de migration illégales. Des accords institutionnels renforcés permettraient d'atteindre un meilleur équilibre entre pays d'origine et pays de destination. Plusieurs orateurs ont mis spécialement l'accent sur la protection des femmes et des enfants, qui étaient particulièrement vulnérables à la traite et aux abus. Le déplacement des mineurs occasionnait également de graves problèmes d'instabilité et de stress, avec le risque subséquent de voir les enfants enrôlés de force dans les filières clandestines.

116. Certains délégués se sont dit préoccupés par le fait que les pays en développement, qui étaient autrefois des pays d'origine, faisaient aujourd'hui figure de pays de destination, essentiellement à la suite de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de difficultés économiques dans les régions voisines. Bon nombre de ces pays avaient des difficultés à accueillir un grand nombre de migrants, souvent en situation irrégulière, ce qui suscitait à leur égard ressentiment et xénophobie. Il était donc important de tenir compte des capacités et des besoins des pays d'accueil. Les délégués tant des pays industrialisés que des pays en développement ont souligné la nécessité de mettre au point des politiques migratoires communes afin d'endiguer la migration irrégulière et le travail au noir.

117. Tout en soulignant les aspects positifs de la migration, plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur la nécessité de canaliser les migrations dans l'optique du développement des pays d'origine et d'inverser les effets négatifs de l'exode des cerveaux des pays en développement vers les pays industrialisés. Non seulement les migrants fournissaient de la main-d'œuvre pour le système de production du pays d'accueil, mais ils contribuaient en outre financièrement à leur pays d'origine. Les rapatriements de fonds constituaient une source majeure de revenus pour ces derniers. Certains délégués ont suggéré que l'OIM élargisse ses programmes de coopération technique de façon à améliorer la gestion des flux migratoires et à mettre davantage d'ordre dans la migration de main-d'œuvre. Les programmes de retour, tels que le programme RQAN, revêtaient également une importance considérable pour le développement des pays d'origine. Plusieurs orateurs ont salué la mise sur pied du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), qui se révélerait un instrument utile dans l'identification des meilleures pratiques et fournirait un cadre d'application à ces dernières.



118. Il est ressorti du débat que l'OIM pourrait utilement mettre l'accent sur un certain nombre de questions, à savoir la nécessité de lutter contre la migration irrégulière et plus particulièrement la traite des femmes et des enfants, le besoin de canaliser la migration au profit du développement des pays d'origine et d'inverser l'effet négatif de l'exode des cerveaux, le besoin d'adopter de nouvelles attitudes à l'égard des migrants et de la migration prenant en considération la contribution positive des migrants à la société et contribuant par là à l'élimination de la xénophobie et du racisme, le besoin d'assurer la protection des droits de tous les migrants, et notamment des travailleurs migrants, ainsi que des réfugiés et des demandeurs d'asile; et enfin le besoin d'une meilleure compréhension et d'une action coopérative avec les organisations et institutions partenaires, de même qu'entre les Etats, pour faire face aux défis migratoires.

119. A sa 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté la résolution No 1055 (LXXXII), relative au rôle du Conseil en tant que forum de dialogue sur la politique migratoire.

## **PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGTIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

120. Constatant qu'il n'y avait eu aucune proposition d'amendement aux projets de rapports sur la quatre-vingtième session (MC/2021) et la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) (MC/2033), le Conseil a adopté à sa 439<sup>e</sup> séance la résolution No 1056 (LXXXII) approuvant lesdits rapports.

## **RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

121. Par sa résolution No 1057 (LXXXII), adoptée à la 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Comité exécutif (MC/2043) et du rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2000 (MC/2042 et MC/2042/Corr.1-anglais seulement), et approuvé le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000 (MC/2041).

## **REACTUALISATION SUCCINTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001**

122. Le Conseil a entendu le rapport du rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances concernant les débats ayant eu lieu à ce propos au sein du Sous-Comité et a examiné la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001 (MC/2048).

123. A sa 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a pris note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2001 (MC/2048).

## **PROGRAMME ET BUDGET POUR 2002**

124. Le Conseil a examiné à sa 439<sup>e</sup> séance le Programme et Budget pour 2002 (MC/2049), après que le rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances eut fait un résumé des débats et des recommandations du Sous-Comité. Un document séparé, intitulé "Initiatives dans le domaine de la migration 2002" (MC/INF/246) a été publié, contenant des propositions de projets qui n'avaient pas suscité un financement suffisant, quoique présentant un intérêt prioritaire pour les Etats Membres.

125. Un délégué représentant un groupe régional a réitéré la préoccupation qui avait déjà été manifestée précédemment à propos de la réduction du nombre de postes dans les missions à fonctions régionales de sa région, au moment où les flux migratoires et les problèmes connexes ne cessaient d'augmenter.

126. Un autre délégué a souligné que l'Organisation devrait être dotée des capacités nécessaires pour accomplir son mandat sur le terrain comme au Siège. Le Comité exécutif et le Sous-Comité du budget et des finances avaient fait des efforts considérables pour établir le nouveau barème des quotes-parts et décider de l'utilisation à faire de l'excédent occasionné par les contributions des

nouveaux Membres dans la partie administrative du budget pour 2001. L'établissement du niveau de la partie opérationnelle du budget pour 2002, dont le Conseil était aujourd'hui saisi, devrait être basé sur une perception commune des problèmes qui se posaient et des défis migratoires auxquels l'OIM étaient confrontée.

127. Il a fait part de ses inquiétudes à propos des ajustements considérables apportés à la partie opérationnelles du budget dans le courant de l'année. En 2001, cette partie du budget était passée de 303 millions à 358 millions de dollars, en partie sous l'effet des deux programmes de dédommagement gérés par l'Organisation. En outre, le développement inégal des secteurs de services de l'Organisation était une cause de préoccupation. La distinction entre les parties administrative et opérationnelle du budget devait être maintenue, avec une entière transparence au niveau du financement, de la programmation et des mécanismes permettant de rendre compte des activités. L'Administration méritait d'être félicitée de ses efforts dans le domaine des ressources humaines: l'augmentation du nombre de membres du personnel international et national à l'OIM ne rendait que plus essentiel encore le respect des principes de transparence et d'équité. Le niveau des arriérés de paiements des contributions assignées était un motif de vive inquiétude, dans la mesure où ils s'élevaient à présent à plus de 10 % de la partie administrative du budget pour 2001. Les Etats Membres devraient être instamment priés de renforcer les capacités de l'Organisation en s'acquittant de leurs arriérés de contributions. L'OIM ne pourrait remplir son mandat que si l'Administration et les Etats Membres continuaient à assumer leur part entière de responsabilités, dans une entière transparence.

128. Un autre orateur a souligné la nécessité d'un financement plus conséquent pour la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités de l'OIM. Il a également estimé que l'OIM devrait s'abstenir d'étendre ses activités dans des domaines ne relevant pas clairement de ses fonctions essentielles sans en avoir préalablement débattu avec les Etats Membres.

129. A sa 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a pris note du document MC/INF/246 intitulé "Initiatives dans le domaine de la migration 2002" et adopté la résolution No 1058 (LXXXII) approuvant le Programme et Budget pour 2002.

## **AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES**

130. S'agissant de l'utilisation des contributions assignées versées par les nouveaux Etats Membres en 2001, le rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que le Sous-Comité avait rappelé que toute décision relative à l'utilisation des excédents relevait de la compétence exclusive des Etats Membres; souligné les circonstances extraordinaires ayant conduit à la constitution de telles contributions additionnelles et la nature par conséquent exceptionnelle de la décision qui devrait être prise à cet égard, celle-ci ne devant pas constituer un précédent; noté le caractère administratif du montant additionnel des ressources et souligné la distinction formelle à maintenir entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget; rappelé la décision adoptée par le Conseil dans sa résolution No 1035 (LXXX) de novembre 2000 concernant le niveau de la partie administrative du budget pour 2001 et 2002; salué la proposition soumise par l'Administration dans son document MC/2051, ultérieurement modifié par le document MC/2051/Add.1, option 1, et recommandé que cette proposition soit approuvée par le Conseil;

recommandé que le Directeur général soit invité par le Conseil à mettre en œuvre cette proposition dans le courant de 2002 et à soumettre un rapport à ce propos lors des sessions de printemps de 2003; recommandé également que le reliquat des contributions assignées complémentaires dépassant la somme de 1 million de francs suisses soit mise à la disposition des Etats Membres en vue d'un remboursement éventuel; et enfin invité l'Administration à réexaminer la question d'une solution systématique à l'utilisation des excédents dans la partie administrative du budget et à soumettre un rapport au Sous-Comité du budget et des finances lors de sa prochaine session.

131. A sa 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a adopté les conclusions et recommandations du Sous-Comité du budget et des finances relatives à l'utilisation de contributions assignées additionnelles des nouveaux Etats Membres en 2001.

132. S'agissant de la question des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, totalisant quelque 4,23 millions de francs suisses, le Sous-Comité du budget et des finances a noté avec satisfaction les efforts faits par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, a pris note de la situation actuelle avec vive préoccupation et prié instamment tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais possibles, et a prié les Etats Membres dont les contributions n'avaient pas été réglées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement, ou de consentir en accord avec l'Administration à un plan de remboursement et d'effectuer un premier versement dans les meilleurs délais possibles. Une délégation a annoncé que son gouvernement commencerait à mettre en œuvre son plan de remboursement.

133. Le Conseil a approuvé les conclusions et recommandations du Sous-Comité du budget et des finances concernant les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget.

134. Après avoir entendu la présentation résumée faite par le rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances concernant les débats du Sous-Comité à propos du rapport sur les ressources humaines (MC/INF/247) et de la déclaration du Président de l'Association du personnel, le Conseil a pris note du rapport sur les ressources humaines (MC/INF/247) et invité l'Administration à continuer de mettre à jour les informations sur les ressources humaines et de tenir les organes directeurs de l'OIM régulièrement informés, en tenant compte des observations pertinentes formulées par les Etats Membres et de la déclaration faite par le Président de l'Association du personnel.

135. S'agissant de la question de l'espace de bureaux, le Conseil a pris note des problèmes actuels et des différentes options qui avaient été débattues avec les autorités suisses et examinées par le Sous-Comité du budget et des finances, et a entériné l'avis du Sous-Comité selon lequel davantage d'informations détaillées devraient être réunies avant que les organes directeurs puissent en débattre à nouveau lors de sessions futures.

## **ELECTION DU COMITE EXECUTIF**

136. Par sa résolution No. 1059 (LXXXII), adoptée à la 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a décidé qu'à compter de la date de cette résolution et jusqu'à sa session ordinaire en 2003, le Comité exécutif serait composé des 16 Etats Membres suivants: Allemagne, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Croatie, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Norvège, Paraguay, Pérou, Thaïlande, Tunisie et Yémen.

## **AUTRES QUESTIONS**

137. Aucune autre question n'a été examinée.

## **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

138. Par sa résolution No 1060 (LXXXII), adoptée à la 439<sup>e</sup> séance, le Conseil a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire du 2 au 4 décembre 2002 et invité le Comité exécutif à tenir sa quatre-vingt-dix-neuvième session les 4 et 5 juin 2002 au Palais des Nations à Genève. La quatre-vingt-septième session du Sous-Comité du budget et des finances a été prévue pour les 7 et 8 mai 2002 et la quatre-vingt-huitième session pour les 5 et 6 novembre 2002, également au Palais des Nations à Genève.

Addendum

**REUNION DU COMITE EXECUTIF NOUVELLEMENT ELU**

139. Le Comité exécutif, que le Conseil avait élu en vertu de sa résolution No. 1059 (LXXXII) à sa 439<sup>e</sup> séance, s'est réuni brièvement le 29 novembre 2001 pour élire son bureau.

140. Cette réunion s'est tenue en présence de représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de la Croatie, des Etats-Unis d'Amérique, du Honduras, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, du Paraguay, du Pérou, de la Thaïlande, de la Tunisie, et du Yémen, membres du Comité exécutif.

141. Le Comité exécutif a élu M. F. Barreiro Perrotta (Paraguay) à la présidence et Mme S.I. Ammar (Tunisie) à la vice-présidence.